

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

NOBIVAC RAGE

2. Composition qualitative et quantitative

Une dose de 1 ml contient :

Substance(s) active(s) :

Suspension d'antigène inactivé du virus de la rage ≥ 2 UI

.....
(souche Pasteur)

Excipient(s) :

Thiomersal 0,10 mg

.....
Phosphate d'aluminium (2 %) 0,15 ml

.....
Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Suspension injectable.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Chiens, chats, bovins et équins.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens, les chats, les bovins et les équins :
- Immunisation active contre la rage.

4.3. Contre-indications

Aucune.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Agiter le flacon pour remettre le liquide en suspension.
Ne vacciner que les animaux en bonne santé.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Après administration par voie sous-cutanée, on peut observer de façon transitoire une réaction locale parfois douloureuse, jusqu'à 1 cm de diamètre et pouvant persister jusqu'à 3 semaines après la vaccination.

Une réaction anaphylactique peut survenir dans de rares cas.

4.7. Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte

Le vaccin peut être utilisé en cours de gestation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Chez le chien, le vaccin NOBI-VAC RAGE peut être utilisé pour reconstituer le lyophilisat de NOBI-VAC CHPPi (ainsi que NOBIVAC CHP, NOBIVAC PARVO et NOBIVAC PUPPY CP) et peut être administré en mélange avec NOBI VAC LEPTO.

4.9. Posologie et voie d'administration

1 dose de 1 ml, par voie intramusculaire ou sous-cutanée.

Chiens et chats :
- Primo-vaccination à partir du 3^{ème} mois, une injection de 1 ml.
- Rappel annuel : une injection de 1 ml

Bovins et équins :
Primo-vaccination à partir du 6^{ème} mois, une injection de 1 ml.
Rappel annuel : une injection de 1 ml.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « Effets indésirables » n'a été observé.

4.11. Temps d'attente

Chats et chiens : sans objet.
Bovins et équins : zéro jour.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet : QI07AA02, QI06AA, QI05AA, QI02AA.

Immunisation active contre la rage.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Thiomersal			
Phosphate	d'aluminium	(2	%)
Phosphate	disodique		dihydraté
Phosphate	monosodique		dihydraté
Eau pour préparations injectables			

6.2. Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments, excepté les vaccins NOBI-VAC CHPPi, NOBIVAC CHP, NOBIVAC PARVO, NOBIVAC PUPPY CP et NOBI VAC LEPTO.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver à une température comprise entre + 2°C et + 8°C.
Ne pas congeler.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon	verre	type	II
Bouchon			halogénobutyl
Capsule aluminium			

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

INTERVET RUE ANGERS 49071 FRANCE	OLIVIER BEAUCOUZE	DE	SERRES TECHNOPOLE CEDEX
--	--------------------------	----	-------------------------------

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/6607786 8/1985

Flacon		de		10			doses
Boîte	carton	de	10	flacons	de	1	dose
Boîte	carton	de	50	flacons	de	1	dose
Boîte	carton	de	10	flacons	de	10	doses
Boîte	plastique	de	10	flacons	de	1	dose
Boîte	plastique	de	50	flacons	de	1	dose
Boîte	plastique	de	10	flacons	de	10	doses

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

03/04/1985 - 09/02/2010

10. Date de mise à jour du texte

11/03/2015